



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
des 16 et 17 septembre 2013

Recours sur les comptes rendus d'évaluation

Catégories A – B - C

SEPTEMBRE 2013

Il s'agissait des premières CAPL ayant à examiner les recours sur les comptes rendus de l'entretien professionnel suite à la réforme du système de notation - évaluation.

1 542 agents ont été évalués cette année.

Dialogue social

Les 3 CAPL se sont déroulées dans un excellent climat : une attention toute particulière de l'Administration aux arguments présentés, un grand respect envers les agents et une approche objective et constructive des Présidents de séance (M. PINEAU pour les A, Mme ROGER pour les B et C).

De fait, les CAPL ont joué pleinement leur rôle et on ne peut que s'en féliciter.

Nouveauté : cette année, les votes portaient sur les propositions de l'administration (et non sur les demandes des agents comme l'an dernier).

Recours auprès de l'autorité Hiérarchique

Avant le recours en capl, les agents avaient obligation de faire un recours préalable auprès de l'autorité hiérarchique.

En Loire Atlantique, L'Administration a respecté son engagement (que nous avons approuvé lors de la présentation du nouveau dispositif) : l'Autorité Hiérarchique n'a pas attribué de réductions d'ancienneté (accélération d'ancienneté dans la nouvelle terminologie ou bonification dans l'ancienne) pour les agents en échelon variable ou de valorisations pour les agents à l'échelon terminal.

42 recours ont été déposés auprès de l'Autorité Hiérarchique.

Bilan : 4 demandes ont été satisfaites totalement (3 B et 1 C), 15 partiellement et 23 rejetées.

Sur les 38 dossiers qui n'ont pas obtenu totalement satisfaction, seulement 26 recours en CAPL ! (Contre 44 l'an dernier).

Dommage, compte tenu des réserves disponibles (hormis pour les A).

D'un point de vue technique, **l'application EDEN est perfectible** : une prochaine version faisant apparaître plus clairement les changements avant et après le recours à l'autorité hiérarchique est vivement attendue.

N'hésitez pas à faire des recours

Dans un contexte d'austérité budgétaire, avec une 4^e année de gel du point d'indice, l'avancement d'échelon constitue le seul moyen de ne pas trop décrocher par rapport à la hausse du coût de la vie. Il ne faut pas hésiter à déposer un recours en révision.

Défense des dossiers par vos représentants CGT

Nous rappelons à tous les collègues que les élu-es CGT défendent tous les dossiers qui leur sont confiés. L'adhésion ne constitue en aucun cas un préalable. Vous faites le choix ou pas de nous rejoindre quand vous le souhaitez..

Vos élu-es CGT arrivent en capl en ayant préparé-es consciencieusement leurs interventions. Ils étudient longuement **tous les dossiers**, les décortiquent et cherchent tous les éléments positifs à mettre en avant, en concertation avec les collègues.

Un détail d'importance : évitez la rédaction manuscrite et contactez-nous si possible avant la rédaction. En cas de besoin, la CGT apporte une aide pour la rédaction du recours tant auprès de l'Autorité Hiérarchique (début de notre travail avec vous) que de la CAPL

En CAPL, étant élu-es par l'ensemble des personnels, nous n'hésitons pas, pour les dossiers qui ne nous ont pas été confiés, à soutenir l'intervention d'un autre syndicat pour apporter des éléments complémentaires et appuyer la demande de l'agent.

Compte rendu des CAPL

Inspectrices & Inspecteurs

Cette année 8 recours étaient examinés.

50% des agents qui ont effectué un recours ont sollicité la CGT (4 sur 8)

Répartition des recours :

- 2 uniquement sur les réductions d'ancienneté
- 3 sur l'appréciation générale et le tableau synoptique
- 2 sur les réductions d'ancienneté et le tableau synoptique
- 1 sur les réductions d'ancienneté, l'appréciation générale et le tableau synoptique

La Direction n'avait mis en réserve pour la CAPL que 2 réductions de 1 mois.

Aucune réduction de 2 mois n'a été mise en réserve. Nous l'avons déploré car elle aurait pu être distribuée par la CAPL. Selon nous, le Président de séance l'a implicitement reconnu indiquant que la Direction réfléchirait pour l'an prochain.

Après avis de la CAPL :

- L'appréciation générale a été modifiée pour 3 dossiers sur 4
- Les deux bonifications d'un mois ont été attribuées
- Une mention d'encouragement a été attribuée
- Des modifications du tableau synoptique ont été obtenues pour 6 dossiers

Tous les dossiers confiés à la CGT ont obtenu une évolution positive.

Catégorie B & C

Une réserve de mois incroyable !

En Capl B, la réserve était de 20 bonifications (ou valorisation) de 1 mois et 6 de 2 mois pour 8 recours.

En Capl C, la réserve était de 14 bonifications de 1 mois et 7 de 2 mois pour 10 recours.

Explications :

Cette réserve pléthorique vient de mois non consommés en 2012, de reprises des bonifications perdues par les agents promus, et surtout de restitutions trop tardives par les chefs de service des mois non attribués (et qui n'ont donc pas pu être redistribués

lors de la tenue des commissions d'harmonisation).

Pour le dernier point, la Cgt déplore qu'une minorité d'évaluateurs n'attribue pas aux agents la totalité des enveloppes qui leurs sont allouées.

Ces bonifications sont un dû pour les agents. Ce sont des fonctionnaires « citoyens » et non des fonctionnaires « sujets ».

Cela dit, cela a permis à la CAPL d'exercer pleinement ses prérogatives.

Contrôleuses & Contrôleurs

Mme ROGER nous a exprimé son regret de ne pas avoir encore trouvé l'évaluation idéale Nous partageons son opinion, et regrettons ainsi par exemple les limites du système ne permettant pas une juste et régulière rotation des bonifications sur des profils excellents dans une même structure.

Cette année, 8 recours en notation étaient examinés : **la CGT avait été mandatée par 4 collègues (sur 8) pour défendre leur dossier. Ces 4 dossiers ont tous obtenu une amélioration.**

- 4 recours concernaient uniquement la réduction d'ancienneté (ou accélération)
- 4 recours concernaient le tableau synoptique et/ou la modification des appréciations et/ou une réduction

Après avis de la CAPL :

- 3 appréciations littérales modifiées (phrase supprimée, ajout de superlatif...), dont 2 dossiers avec croix déplacées dans le tableau synoptique (bon en très bon, très bon en excellent...)
- 2 bonifications de 2 mois et 2 bonifications de 1 mois accordées

Agentes & Agents

Cette année, la CAPL a examiné 10 recours.

- Les 10 collègues demandaient une valorisation de 1 ou 2 mois selon les dossiers
- 4 collègues demandaient la modification d'appréciations littérales
- 4 collègues demandaient l'amélioration de leur profil croix.

La CGT avait été mandatée par 6 collègues pour défendre leur dossier. (5 dossiers ont obtenu des améliorations.)

Après avis de la CAPL :

- 5 collègues ont obtenu une bonification d'un mois
- 2 collègues ont obtenu une bonification de 2 mois
- 3 collègues ont vu leur profil croix amélioré
- 2 dossiers n'ont eu aucune modification
- Aucune modification des appréciations littérales n'a été effectuée



Nous rappelons également aux collègues que, s'ils n'ont pas obtenu totalement satisfaction en CAP Locale, ils peuvent faire un recours en CAP Nationale. Le délai prévu dans l'instruction pour faire ce recours est de deux mois à compter de la notification de la décision de la CAPL.

A titre pratique, le délai a été ramené à 15 jours !

Contactez vos élu-es CGT de Loire Atlantique qui vous aideront à rédiger vos recours et prendront contact directement avec vos élu-es CGT nationaux pour les aider à mieux défendre votre dossier.

Vos représentant-es CGT Finances Publiques lors de ces CAPL

Catégorie A :

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)
François BARILLOT (02 51 12 81 88)

Catégorie B :

Cécile HAURAY (02 51 12 86 06)
Geneviève DESTRADE (02 51 25 05 81)
Pierre-Yves GRELLIER (02 51 12 82 10)
Franck MAINGUY (02 51 12 81 87) - expert

Catégorie C :

Savka COCCO (02 51 12 85 92)
Alain COLAS (02 51 25 05 87)
Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)

Contacter la CGT

- Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom & prénom : _____
Adresse administrative : _____

Grade : _____ Echelon/Indice : _____
Temps partiel : _____ Date : _____
Signature, _____

